Articles

Des funérailles plus écologiques, est-ce possible ?

Enterrement ou crémation ? Voilà le seul choix en Belgique. Or, certains voudraient des funérailles plus écologiques. Aperçu des possibilités actuelles et futures.

Des funérailles écologiques, est-ce possible ?

À l'heure de la mort, on n'a que deux options : l'enterrement ou la crémation. Mais on reproche à l'une et l'autre d'être polluantes, en plus d'être couteuses (de 3000 € à 6000 € en moyenne [1]).

Il s'agit là de choix extrêmement personnels. Et certains voudraient pouvoir opter pour des funérailles plus écologiques. Des alternatives existent ou se développent, chez nos voisins ou ailleurs dans le monde. On parle de l'humusation, mais aussi d'autres techniques qui peuvent sembler futuristes. Tour d'horizon de ce qui est déjà possible et ce qui pourrait l'être à l'avenir pour qui souhaite un dernier repos plus naturel.

Sommaire :

- Quelles sont les options ?
- Enterrement et crémation sont-ils écologiques ?
- Des techniques plus écologiques

    - L'humusation
    - L'aquamation et résomation
    - La promession
- Que choisir pour des funérailles éco-responsables ?
    - Un cercueil écologique
    - Une urne biodégradable
    - Un corps « au naturel »
    - Des faire-part par email ou sur papier recyclé / labellisé
    - Des fleurs locales, de saison, voire équitables
    - Un transport écologique
- Entretenir les tombes et cimetières au naturel

- -

Quelles sont les options ?

Jusqu'à présent, en Wallonie et à Bruxelles [2], il n'existe que deux choix lors d'un décès :

- **soit l'enterrement** (inhumation).
  Le corps du défunt est mis en terre ou placé dans un caveau.
- **soit la crémation** (« incinération »).
  Après la crémation, les cendres sont placées dans un **columbarium** (dans une urne), **inhumées** (dans une urne biodégradable) ou **dispersées** sur une parcelle du cimetière réservée à cet effet. Elles peuvent aussi être dispersées en mer territoriale belge ou, moyennant autorisation, être dispersées ailleurs ou conservées dans un lieu autre que le cimetière (chez soi par exemple).

C'est la **crémation** qui a la **préférence des Belges**.[3] C'est aussi l'option la moins chère en Wallonie – environ 4 100€ contre 5 100€ pour un enterrement[4] – mais il y a de grandes variations d'un endroit à l'autre.

Enterrement et crémation sont-ils écologiques ?

Ces deux pratiques ont des effets négatifs sur l'environnement et la santé :

- **L'enterrement pollue les sols et les nappes phréatiques**, notamment avec des métaux lourds, des résidus de médicaments, des pesticides, des perturbateurs endocriniens…
- **La crémation est gourmande en énergie fossile** et rejette des **substances nocives dans l'atmosphère**.

Le **plastique**, trop souvent utilisé pour envelopper les corps, empêche ceux-ci de se décomposer correctement. Et il ajoute encore à la pollution dans les cimetières.

Enfin, l'occupation des terres pour les défunts empêche leur utilisation par les vivants. Et dans un petit pays fort peuplé comme la Belgique, cela peut soulever des questions de priorité…

> **> Pour plus d'infos, voir : Enterrement, crémation : en quoi les funérailles sont-elles polluantes ?**

Des techniques plus écologiques

D’autres modes de sépulture voient le jour dans certains pays et semblent offrir des alternatives plus écologiques. **Aucune n’est encore autorisée en Belgique** mais elles sont **étudiées de près**.

L’humusation

Dans ce processus, **le corps retourne à la nature**. Comme une plante dans un compost, **la dépouille est transformée en humus**. La technique se déroule hors sol et le corps serait transformé en compost en un an environ. La famille pourrait alors en récupérer une part symbolique. Une pétition pour légaliser l'humusation a rassemblé 27 000 signature et sa faisabilité est à l’étude. Mais cette technique funéraire nécessiterait pas mal d’adaptations techniques (par exemple la création de nouveaux espaces dans les cimetières et formation du personnel), en plus de changements légaux. Aux États-Unis, un premier lieu d’humusation (sous forme de tours ventilées mécaniquement) vient d'être créé.

L’aquamation et la résomation

Ces méthodes seraient plus faciles à mettre en place car elles nécessiteraient surtout des adaptations techniques (au niveau des crématoriums et lieux de gestion des corps). Elles **utilisent de l’eau et une solution alcaline** au lieu du feu de la crémation. Pour les proches, le processus peut sembler assez similaire à la crémation puisqu’**à la fin, ils récupèrent aussi une urne** avec les restes du défunt. Ces deux techniques ont l’avantage de consommer beaucoup **moins d’énergie** et de ne pas émettre de polluants dans l’atmosphère. L’aquamation est légale dans 16 états américains et au Canada.

La promession

Elle consiste à **transformer le corps** (et le cercueil) **en une poudre inodore et stérile**. Le procédé utilise la congélation, puis l’azote liquide et enfin une table vibrante pour y arriver. **Les restes** (25 à 30 kilos de poudre) **sont placés dans un petit cercueil biodégradable** qui peut être enterré dans une tombe peu profonde et s'y décomposer rapidement. La promession est autorisée en Suède, en Angleterre, en Afrique du Sud et en Corée du Sud.[4b]

> **Pour en savoir plus, lire : Les funérailles du futur seront-elles plus écologiques ?**

Que choisir pour des funérailles éco-responsables ?

En attendant que les pratiques funéraires évoluent, on peut déjà faire certains choix pour des funérailles plus écologiques. Et ainsi rejoindre son dernier lieu de repos dans le respect des valeurs qui nous ont animées lorsqu'on était vivant.

Pour cela, on réfléchit au type de cercueil ou d'urne utilisé, ainsi qu'à l'ensemble des services qui composent en général une cérémonie funèbre : faire-part, fleurs, transport…

L'idéal est de prévoir ces aspects par écrit avant sa mort, pour indiquer ses préférences à ses proches. **On peut déclarer ses dernières volontés auprès de sa commune** : choix du mode de sépulture (enterrement, crémation), de la destination des cendres si on préfère la crémation ainsi que le rite confessionnel ou non qu'on souhaite pour ses funérailles.

Un cercueil écologique

Depuis quelques années en Belgique, de plus en plus d'entreprises délaissent les cercueils en bois exotique, en aggloméré contre-plaqué et en MDF pour se tourner vers des modèles plus écologiques. Pour un enterrement en pleine terre (pas en caveau), la Wallonie impose d'ailleurs un **cercueil composé de matériaux naturels**. La Région vient d'adapter sa législation pour **autoriser les cercueils en carton et en osier**.[5] L'intérieur du cercueil (garniture, coussin, matelas…) doit aussi être fait des matériaux naturels biodégradables (coton plutôt que polyester par exemple).

On peut se tourner vers :

- **Un cercueil en bois**. C'est le plus classique. On veille à ce que ce soit du bois massif et non du MDF pour limiter l'usage de colles. En plus de l'aspect renouvelable du matériau, on peut en trouver avec des poignées en bois, en corde ou en cuir au lieu d'en métal.
- **Un cercueil en osier**. Il est fait en bois recouvert de rotin. Les poignées sont recouvertes dans le même osier afin d'avoir une structure portante correcte.
- **Un cercueil en carton**. Il est fabriqué en carton aggloméré et a une et une capacité de charge de 110 kg. L'extérieur peut être totalement personnalisé (au moyen de photos par exemple). Mais mieux vaut se passer d'impression ou veiller à l'utilisation d'encres végétales.
- **Un linceul**. C'est l'autre nouveauté : en Wallonie et à Bruxelles, on peut désormais choisir d'être enterré dans une simple enveloppe d'ensevelissement. Il s'agit d'un drap en matière 100 % naturelle comme le coton, le lin, la laine, la soie, voire même l'amidon de maïs. Un cercueil est malgré tout nécessaire pour le transport mais la Wallonie autorise la réutilisation du cercueil de transport.

De gauche à droite : cercueil en bois, en osier, en carton et linceuil.

À côté de ces matériaux de cercueils autorisés chez nous, il en existe d’autres comme le cercueil tissé en tiges végétales, le cercueil en laine ou le cercueil en canne à sucre…

Si on opte pour la crémation, les cendres sont placées dans une urne. Il existe des urnes de toutes les formes, sortes et tailles. Elles sont souvent faites en céramique, marbre ou granite, voire en verre ou en métal. Mais il est possible d'opter pour une **urne en bois recyclé, en argile ou en végétaux** (bambou, fécule de maïs…).

Si l’urne est enterrée, elle doit être biodégradable.

Il existe aussi des **urnes-arbres**. On y place des graines pour qu’une fois enterrée, un arbre pousse à partir des cendres du défunt. Une belle idée…. mais qui nécessite pas mal de place car on peut aboutir à une véritable forêt-cimetière ! Ce qui explique que, pour le moment, on ne puisse y recourir que dans quelques endroits en Flandre.

Un corps « au naturel »

Pour limiter l’impact de l'inhumation ou de l’incinération sur l’environnement, on peut aussi :

- **Faire don de ses organes** en bon état.
- Demander le retrait des prothèses métalliques, des plombages...
- **Refuser les traitements de thanatopraxie**. Pour cela, on peut être amené à choisir un cercueil fermé plutôt qu’ouvert pour la cérémonie. Cela reste donc un choix très personnel.
- Habiller le défunt avec des **vêtements en matières naturelles** (coton, lin). Et ne pas lui mettre de bijoux ou de chaussures synthétiques, difficilement biodégradables.

On **évite aussi les caveaux, sarcophages et pierres tombales**, souvent importées de

Chine ou d'Inde.

Des faire-part par email ou sur papier recyclé / labellisé

Au décès d'un être cher, il est d'usage d'envoyer un faire-part aux proches et aux connaissances. Souvent, on prévoit aussi une petite carte de remerciement pour les personnes qui se déplacent pour les funérailles.

On préfère l'email pour éviter de créer et d'imprimer des cartes de condoléances. Sur le site www.dansnospensees.be/fr, on peut consulter les faire-part de décès, laisser un message de condoléances dans le registre public du défunt, envoyer une carte de condoléances privée aux proches, allumer une bougie, laisser une photo ou vidéo...

Si on opte pour la version papier, on préfère du papier **recyclé ou porteur d'un label environnemental**.

Des fleurs locales, de saison, voire équitables

On limite ainsi les nombreux impacts négatifs liés à la production des fleurs : utilisation de pesticides pour favoriser leur croissance, émissions de CO_2 lors de leur production et pendant leur transport...

> **> Pour découvrir les saisons des fleurs et connaître les labels, voir : Quel bouquet de fleurs bio et responsable choisir ?**

Un transport écologique

Le transport du défunt est un aspect polluant des obsèques mais souvent oublié. Un transport digne et adéquat est indispensable. Il est généralement effectué en corbillard automobile. Mais il existe aussi des **véhicules hippomobiles**, c'est-à-dire un char ou carrosse funèbre, tracté par des chevaux.

Chez nos voisins des Pays-Bas, on a déjà vu des **triporteurs vélo** spécialement conçus pour le transport mortuaire.

Outre le corbillard utilisé pour amener la dépouille au cimetière, il y a aussi **le transport des personnes qui assistent à la cérémonie de funérailles**. Bon nombre se rendent à la cémémonie en voiture, puis la reprennent pour aller jusqu'au cimetière. Comme dernier hommage à un proche sensible à l'environnement, on peut s'arranger pour **co-voiturer** le plus possible ou organiser **un cortège à pied ou à vélo**.

Entretenir les tombes et cimetières au naturel

Les cimetières ne sont pas obligés d'être des endroits mornes et austères, avec du gravier partout et on arrache la moindre "mauvaise" herbe...

L'entretien des cimetières est à la fois à charge de la commune et des familles. Ensemble, elles peuvent progressivement faire des cimetières des lieux plus agréables et verts. Dans plusieurs villes, ils ressemblent presque à des parcs, où l'on retourne volontiers se balader et où la nature a toute sa place (hotel à insectes, fleurs mellifères, gazon...).

La commune

Elle s'occupe notamment de la gestion globale, l'accès, les zones non encore affectées, l'entretien de l'espace compris entre les tombes, la gestion végétale et le désherbage des espaces minéralisés…

Certaines communes font labelliser leurs cimetières pour plus de nature et moins de pollution. Cela implique qu'elles **n'utilisent plus de pesticides** et qu'elles réalisent des **aménagements pour accueillir la faune et la flore**.

> **Lire aussi : Plus de 160 cimetières labellisés « Cimetière nature ».**

Les familles

Elles ont à leur charge l'entretien des concessions privées, en ce compris le nettoyage de la sépulture, son fleurissement, le retrait de la végétation non désirée autour de la tombe…

On peut opter pour des **produits et méthodes d'entretien naturels**. Pour nettoyer les pierres, rien de tel qu'une brosse naturelle (pas métallique car elle pourrait rayer) et du savon noir. On respecte les doses et on rince à l'eau claire après le nettoyage. S'il faut récurer, on fabrique sa crème minute.

On évite surtout les produits à base d'eau de Javel, herbicide ou vinaigre qui détruisent la végétation installée à proximité des tombes. Il s'agit d'ailleurs de techniques trop agressives pour une conservation durable des sépultures et des monuments funéraires.

Pour l'entretien du pourtour de la tombe, **on désherbe le gravier à la main, à l'aide**

d’une binette ou d’une rasette. Ou on cisaille la pelouse. On évite d’utiliser du sel car son utilisation répétée est néfaste pour la qualité des eaux.

---

[1] Selon les régions et les services demandés. Source : Funebra.be

[2] https://www.wallonie.be/demarches/138567-connaitre-les-modes-de-sepulture

[3] 60% des Belges choisissent la crémation et 40% un enterrement classique. Le nombre de crémations a pratiquement doublé en l’espace de 10 ans. Source : dela.be

[4] https://www.test-achats.be/famille-prive/heritage/news/prix-funerailles

[4b] Source : Test Achats, novembre 2017.

[5] Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://www.ecoconso.be/content/des-funerailles-plus-ecologiques-est-ce-possible